Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260629-DEL20260617_50-DE

Réf. : DEL20260520-50

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS (16)
Dominique MARTIN, Agnès GUILLO, Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, Marie-Thérèse LUCAS, Guénaël LAUNAY, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
M. Pascal JOSSE a donné son pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
M. Clément CHOTARD a donné son pouvoir à M. Alain CHOTARD.
M. Corentin PERRICHOT, a donné son pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20260617-50 – AVIS D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, POUR L'EARL DE BEL AIR A CARO

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'enregistrement auprès des services de la préfecture de l'agrandissement d'un élevage de volailles sur Caro. Cet élevage passera de 23625 à 39800 animaux. Dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement la DDTM de la préfecture du Morbihan nous informe que nous pouvons donner notre avis sur cet agrandissement conformément à l'enquête publique prévue du 28 mai au 26 juin 2026. Ont été portés à connaissance du conseil municipal l'ensemble des quatre pièces administratives du dossier annexé à cette délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

De donner un avis favorable concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, pour l'EARL de Bel Air à Caro.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé Madame le Maire et en avoir délibéré, à la majorité, (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 4 abstentions) des membres présents ou représentés :

Donne un avis favorable concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, pour l'EARL de Bel Air à Caro.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN R.F. 56 Morbihan

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 24/06/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 24/06/2026